

LIFFOL-LE-GRAND

infos

Juillet 2016 - N° 5



27 rue de l'Orme
88350 Liffol le Grand
Tél: 03 29 06 60 25
Fax: 03 29 06 70 47
E-mail: mairie@liffol-le-grand.fr

LE MOT DU MAIRE



Chers administrés,

Comme il est de coutume, je vais vous laisser le soin de découvrir notre traditionnel bulletin municipal, rédigé à votre intention, afin de vous informer dans les plus brefs propos des éventuelles actions et décisions prises par les élus et le conseil municipal, afin d'améliorer le cadre de vie de notre cité.

En ce début d'année 2016, vous avez pu constater la fin des travaux de voirie et trottoirs au lotissement ZAC Val de la Goulotte, permettant de redynamiser nos ventes de parcelles et d'inciter à la construction.

Ces derniers mois, nous avons travaillé étroitement avec les différents partenaires médicaux, afin de concevoir ensemble le projet de maison de santé pluri-professionnel, qui vient de nous permettre dernièrement de déposer la demande de permis de construire.

Vous découvrirez également les différents projets et travaux prévus pour être réalisés ou commencés pour le semestre à venir, sous réserve d'accords de subventions.

Vous avez également pu remarquer à plusieurs reprises un sujet relativement médiatisé depuis le début de l'année, il s'agit de l'indicateur géographique « SIEGE DE LIFFOL » Je suis, et nous pouvons être très fiers, de cette action portée par le PLAB (Pôle Lorrain de l'ameublement et du bois), qui, avec l'obtention de ce label, sera pour notre commune et notre territoire, un réel atout économique pour nos entreprises. Je vous invite toutes et tous à émettre un avis favorable à l'enquête publique via internet (vous trouverez le lien dans notre brochure) afin de pouvoir prétendre à cet indicateur Géographique.

La fin d'année fera l'objet d'une modification du périmètre de la Communauté de communes du pays de Neufchâteau, puisque celle-ci devrait fusionner avec la communauté de communes du pays de Châtenois, le prochain numéro du bulletin municipal, sera l'occasion pour moi de vous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

Je vous laisse le soin de découvrir notre cinquième bulletin municipal, avec le programme des festivités du 13 et 14 Juillet, et au nom du conseil municipal et de moi-même, je me permets de vous souhaiter à toutes et à tous des vacances reposantes, enrichissantes dans un esprit de détente et de convivialité.

Respectueusement,

Le Maire,

Cyril VIDOT

MAISON DE SANTE



Comme évoqué sur le précédent bulletin municipal, nous vous tenons au courant du projet de Maison de santé pluri-professionnel.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les futurs utilisateurs de la MSP, pour construire ensemble ce projet. Cela nous a permis de constituer un avant-projet sommaire et définitif qui a été approuvé en conseil municipal et qui vient de nous permettre de déposer la demande de permis de construire.

En dehors de ce projet, subsiste quelques interrogations quant à l'avenir du cabinet médical actuel, puisque celui-ci rencontre des problèmes de fonctionnement, et nous inquiète fortement sur l'avenir médical liffolois. Nous apporterons notre total soutien pour clarifier ce problème afin d'accompagner la nouvelle équipe médicale.

Actuellement nous travaillons ensemble afin de pouvoir recruter des nouveaux médecins, et nous restons convaincus que ce projet de maison de santé pluri-professionnel sera un atout supplémentaire pour favoriser leur venue sur notre commune, car nous ne pourrions concevoir une MSP sans généralistes.



Regroupement Collège-Ecole Primaire

L'étude de regroupement des écoles primaires sur le site du collège Charles-Edouard FIXARY avance également, puisque nous allons procéder à la rentrée de Septembre, au lancement de la consultation afin de pouvoir retenir un architecte pour travailler ensemble sur ce projet.

Celui-ci a été retardé suite à une demande du Conseil Départemental qui a voulu prendre part au projet et nous a demandé d'apporter des petites modifications sur l'élaboration du cahier des charges.

De plus amples informations vous seront communiquées sur le prochain bulletin municipal.



MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Depuis le 1^{er} Juin 2016, Mme Brigitte TORRAILLE, a fait valoir ses droits à la retraite.

C'est le 1^{er} Octobre 1974 qu'elle a débuté sa carrière à l'école maternelle à l'âge de 18 ans en tant que femme de service, et a poursuivi sa carrière en accédant successivement aux différents grades pour terminer « ATSEM principal » de 1^{ère} classe.

Au cours de sa carrière, elle a côtoyé 5 directeurs à l'école maternelle et 4 maires (employeurs).

Mme Brigitte TORRAILLE a exercé son métier avec passion et avec un grand professionnalisme, elle fut très appréciée par ses collègues et bien sûr, par tous les enfants qu'elle a pu rencontrer durant sa très longue carrière.



Nous lui souhaitons de passer une longue et heureuse retraite bien méritée auprès de sa famille et de ses amis, et d'en profiter pleinement et sans modération.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Depuis le 1^{er} Juin 2016, Mme Muriel MAGNIEN, a été transférée à la communauté de communes du bassin de NEUFCHATEAU, pour effectuer l'entretien des locaux communautaires de la commune de LIFFOL-LE-GRAND (Gymnase, école de musique, bibliothèque et crèche).



Ce transfert lui permet d'accroître son temps de travail, avec un complément d'entretien des locaux sur la CCBN, et voit passer son temps d'activité de 23h00 à 32h00. Cela permet à la commune de dégager une charge de personnel et nous apporte une meilleure visibilité sur notre budget communal, puisque depuis le 01 Juin 2016 Mme Muriel MAGNIEN ne fait plus partie des effectifs de la commune de LIFFOL-LE-GRAND, tout en maintenant l'entretien des différents services.

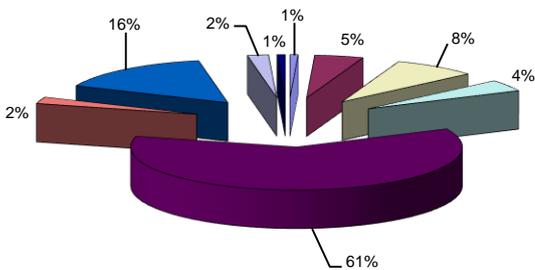
Nous souhaitons à Mme Muriel MAGNIEN, la pleine réussite pour la suite de son parcours professionnel et nous lui adressons nos plus sincères remerciements pour tout le travail accompli auprès de la collectivité.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2016

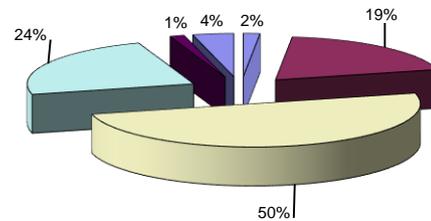
Montant total du budget d'investissement : 2 534 544 €

Dépenses d'investissement



- Dépenses imprévues - 1 %
- Remboursement capital emprunt - 5 %
- Travaux voirie & réseau - 8 %
- Acquisitions et aménagements de terrains - 4 %
- Travaux de bâtiments - 61 %
- Acquisitions diverses - 2 %
- Déficit reporté - 16 %
- Matériel et outillage technique - 2 %
- Divers - 1%

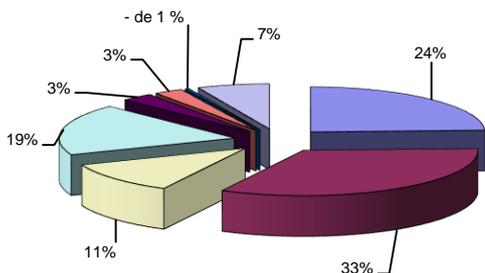
Recettes d'investissement



- Fonds compensation TVA + TA - 2 %
- Autofinancement - 19 %
- Emprunt - 50 %
- Subventions - 24 %
- Amortissements - 1 %
- Divers - 4 %

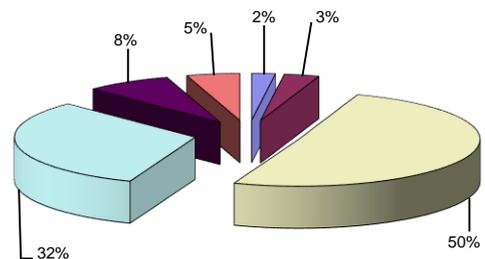
Montant total du budget de fonctionnement : 1 888 540 €

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général - 24 %
- Charges de personnel - 33 %
- Atténuation de produits - 11 %
- Autres charges de gestion courante - 19 %
- Charges financières - 3%
- Dépenses imprévues - 3 %
- Charges exceptionnelles - inf à 1 %
- Virement à la section d'investissement - 7 %

Recettes de fonctionnement



- Atténuations de charges - 2 %
- Produits de services, du domaine et ventes diverses - 3 %
- Impôts et taxes - 50 %
- Dotations et participations - 32 %
- Autres produits - 8 %
- Excédent 2014 reporté - 5%

LES TRAVAUX REALISES



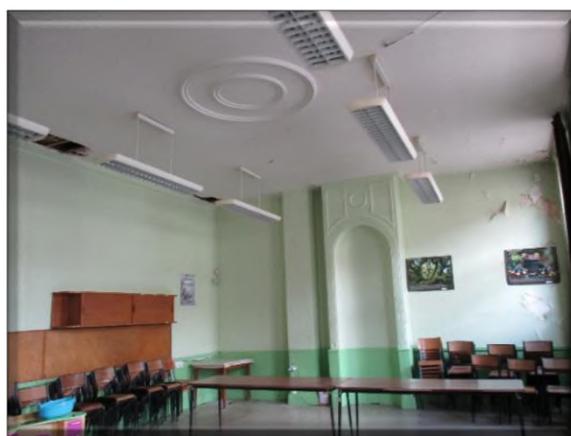
Comme prévu, les travaux de voirie de la ZAC du Val de la Goulotte sont terminés pour le plus grand plaisir des riverains.



PROJETS A REALISER :

Mairie :

Le projet définitif de réfection de la Mairie a été accepté par le Conseil Municipal. Les travaux pourront commencer après l'accord des subventions et le public sera toujours reçu aux mêmes horaires, la MAIRIE NE S'ERA PAS FERMEE.



Salle des fêtes :

Dès l'accord de subvention, les travaux engagés pourront se réaliser, l'agenda de la salle des fêtes ne devrait pas subir de changement.

Coussins berlinois :

Prochainement, des coussins berlinois doivent être posés RUE DE LA CORVEE MANETTE et RUE DU 8 MAI 1945 (collège).

Cet été, le Conseil Départemental va effectuer l'aménagement du carrefour Route de Joinville – route de Villouxel, merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Les travaux prévus pour l'éclairage public, gérés par le Syndicat mixte d'électricité, devraient être réalisés avant la fin de l'année 2016.



CONSEIL DES JEUNES

Depuis la fin d'année 2015, nous avons mis en place un conseil des jeunes.

Ils ont tous bien travaillé depuis plus de 6 mois pendant les différentes réunions parfois un peu trop animées ! Ils ont eu et ont encore beaucoup d'idées, si bien que faire un choix s'avère quelquefois difficile.

En s'inscrivant dans les différentes commissions, ils ont pu réfléchir à ce qu'ils pouvaient apporter ou améliorer.

Voilà ce qui a pu être fait depuis la mise en route du conseil des jeunes :

Commission loisirs/sport :

- retracer les terrains de basket (derrière le gymnase, Avioux)
- installation d'un parcours de santé.
- aménagement de l'abri près du skatepark.

Commission sécurité :

- travail sur un flyer pour la sécurité en vélo.

Commission environnement :

- création d'une BD pour les problèmes de déjections canines dans nos rues.

Commission culture :

- organisation de 2 visites au musée (vous aurez prochainement plus d'information)
- mise en place d'une chorale pour les enfants (renseignement et inscription aux JML)

Commission animation:

- participation aux jeux du 14 juillet.

Pour cette année, comme investissement, avec un budget qu'ils ont dû respecter, ils ont choisi l'aménagement d'un parcours de santé qui sera installé aux Vergères.

Ils seront invités au prochain conseil municipal pour assister à la délibération.

Ils sont également présents aux différentes commémorations de Liffol le grand et c'est là que nous voulons les remercier pour leur présence mais également féliciter chacun d'entre eux pour leur sérieux et leur engagement.



NAP

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Tout au long de l'année scolaire, la municipalité s'est efforcée au mieux d'organiser les nouvelles activités périscolaires (NAP). Tout n'a pas toujours été simple mais l'année se termine et nous pouvons faire un petit bilan.

En septembre, notre PEDT (Projet Éducatif Des Territoires) a été validé par l'État, l'Éducation Nationale, la Mairie et la CAF, et nous avons commencé nos NAP début octobre.

Nous avons accueilli en moyenne par séance le mardi et le vendredi : 35 enfants de l'école maternelle, 85 enfants de l'école élémentaire dont 60 à l'école de l'Orme et 25 à l'école des Tilleuls.



Nous avons eu la participation d'environ 15 associations et intervenants sans oublier plus de 10 aides volontaires bénévoles, que nous remercions sincèrement pour leur dévouement et leur disponibilité (parfois à la dernière minute).

Nous pouvons tous les féliciter pour ce fonctionnement et pour ce bel échantillon d'activités que les enfants ont pu pratiquer et apprécier : art du cirque, basket, chorale, création d'objets en carton, découverte sportive, expression corporelle, jeux de société, karaté, lecture, patchwork, sécurité, théâtre, travail autour du livre, travaux manuels, zumba...

Encore cette année, le fond d'amorçage perçu par la collectivité et versé par l'État s'élève à 90€/enfant/an. La commune a réussi grâce à chacun à ne pas dépasser cette dépense.

Notons que quelques enfants ont eu un comportement assez difficile à gérer, ce qui fatigue nos intervenants. Nous devons y faire attention. C'est le plus compliqué mais nous remercions les parents pour leur écoute dès que besoin.

Nous tenons, avant de conclure, à remercier sincèrement les directeurs, les enseignants, les ASTEM, le service administratif de la mairie et en particulier Céline pour tout le travail qui est fait pour organiser les NAP.

Et j'en profite pour remercier la commission scolaire pour son soutien et son aide tout au long de cette année encore.

MERCI à TOUTES et TOUS !!!!

Isabelle CARRET/GILLET

Adjointe aux affaires scolaires.

PERMIS PIÉTON



L'agent de police municipale forme, dans le cadre des NAP, les élèves du CP au CM2, à la sécurité routière pour les préparer au permis piéton. C'est le moyen de les sensibiliser aux risques routiers, de les inciter à devenir acteur de leur propre sécurité.

A l'issue de chaque formation, qui s'étale sur environ 5 séances, chaque enfant reçoit son « code du jeune piéton » ainsi que le fameux « permis » grâce à l'Association MAIF PREVENTION d'EPINAL, lors d'une remise en présence des élus locaux et de la presse locale.

Ce moment solennel engage les enfants à respecter les règles de précaution apprises. Une fois leur premier permis en main, ils peuvent s'identifier aux adultes, parents ou frères et sœurs, détenteurs du permis de conduire.

Les ECOLES

Fête de l'école maternelle

Pour finir l'année en fête, l'école maternelle a organisé sa kermesse. Les parents étaient invités à venir le matin pour le petit déjeuner et avaient également la possibilité de se restaurer le midi. La commune était présente à travers la commission scolaire pour assister à la remise de leur diplôme et des petits livres à chaque enfant de GS qui partent en CP. Nous avons participé à l'achat de ces livres à hauteur de 5€ par enfant.

Nous en profitons pour remercier sincèrement la Directrice, les enseignantes et les ATSEM pour le travail qu'elles effectuent toute l'année et particulièrement l'aide qu'elles nous apportent.



Photos 2015, la kermesse 2016 ayant lieu après la publication du bulletin

Fête de l'école élémentaire

Le 24 juin dernier, à l'école des Tilleuls s'est déroulée la fête de fin d'année. Comme chaque année, les enfants ont montré leurs différents travaux. Pour récompenser les 25 enfants de CM₂ qui partent en 6^{ème}, la commune a offert une calculatrice, l'association « Leschanges Liffolois » une clé USB.

Félicitations à l'ensemble de l'équipe directive et éducative pour leur implication au quotidien, et tous nos souhaits de réussite aux futurs collégiens.



La cantine



Depuis la mi-mars, les enfants de l'école de l'Orme vont déjeuner à la cantine du collège Charles-Édouard Fixary accompagnés de «Familles Rurales». Nous avons travaillé avec l'association et le collège pour que tout se passe pour le mieux. Et c'est une chose réussie ! En effet, le nombre d'enfants présents chaque jour est en augmentation.

Ce projet en partenariat avec l'association Familles Rurales et la Commune a été mené afin de proposer des tarifs raisonnables et abordables pour les familles (la Commune participe sur le prix du repas et le temps de garde du midi).

Actuellement nous travaillons pour un système de restauration en liaison chaude pour les enfants de l'école des Tilleuls et ceux de l'école maternelle, qui mangeraient dans les locaux du périscolaire à partir de la rentrée de Septembre 2016. Ce système serait également possible le mercredi et pendant les vacances à condition que l'association Familles Rurales le souhaite, le montant du ticket serait identique à celui de l'école de l'Orme : 3,60€/repas.

Pour tout renseignement appeler le périscolaire, «Familles Rurales» au 03.29.06.79.97

NOUVEAUX-NES



25 bébés sont nés dans la cité Liffoloise de Mai 2015 à Avril 2016. La fête des mères est toujours l'occasion pour la municipalité, de souhaiter la bienvenue à tous ces nouveaux petits Liffolois (14 filles et 11 garçons) tout en mettant leurs mamans à l'honneur.

A chaque enfant dont les parents ont répondu présents, un sac à dos personnalisé au prénom de l'enfant a été offert. L'association Familles Rurales, comme chaque année, était associée à la commune pour offrir une rose à chaque maman et des heures de garde gratuites à la crèche BISOUS/CALINS de LIFFOL-LE-GRAND.

Bienvenue à ces bébés et félicitations à leurs parents

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

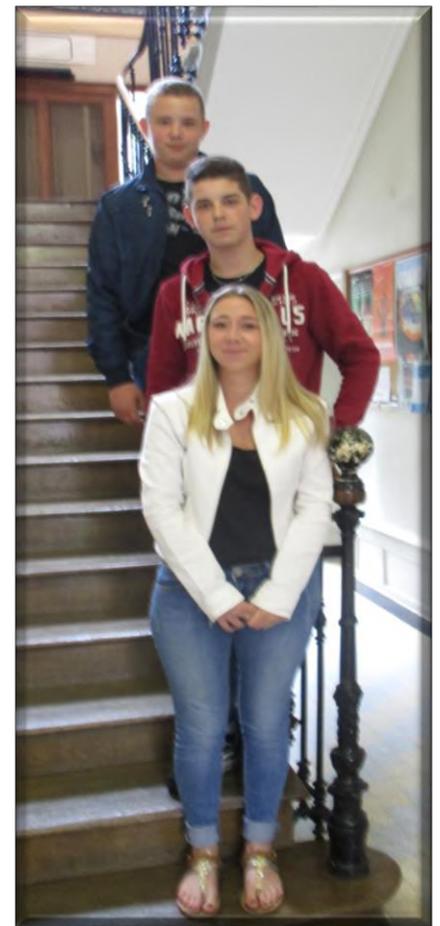
JOBS D'ETE

Comme tous les ans, la commune a souhaité poursuivre son action en faveur des jeunes domiciliés à LIFFOL-LE-GRAND, âgés de 16 à 18 ans, afin de leur permettre d'exercer une activité professionnelle pour une durée de 35h00 dans les différents services de la commune de LIFFOL-LE-GRAND, durant les mois de Juillet et Août.

La sélection est faite sur plusieurs critères, en fonction des mois et années de naissance et du comportement de bon citoyen.

Pour cette année, ce sont 12 jeunes qui vont pouvoir entrer dans le monde du travail et bénéficier d'un salaire qui pour la plupart, va servir à poursuivre leurs études.

Les candidats non retenus cette année seront prioritaires en 2017 à condition d'effectuer une nouvelle demande.



Claudia DOS SANTOS, Céline COTTENY, Inès DOMINGUEZ- LOPEZ, Mathilde LEBLANC, Morgane THOMAS, Lucie VIDOT, Thimothyaa FOURMESTREAU, Bastien PHULPIN, Lucas PHULPIN, Audrey SASSI-WEBER. Absent(e)s excusé(e)s : Staicy SOARES, Thomas BESANCENOT.

LA VIE COMMUNALE

Voeux du Maire



Réception des Forains pour la Fête Saint Vincent



Participation du CCAS Au 4l Trophy



Repas des élus et du Personnel Communal



Fête de la Musique dans les Maisons de Retraites



Accueil en Mairie de la Classe de CE2-CM1 de Mademoiselle LOCATELLI



Cérémonie du 18 Juin



Cérémonie du 8 Mai



Indication Géographique : « SIEGE DE LIFFOL ».

A l'instar des AOC certifiant les produits agro-alimentaires, les IG pour les produits manufacturés, lancées par le ministère de l'Economie et de l'Industrie en juin 2015, garantissent aux consommateurs la provenance et l'authenticité des savoir-faire utilisés pour leur fabrication.

Le PLAB (Pôle Lorrain de l'Ameublement et du Bois) a déposé son dossier référentiel de demande de l'IG « Siège de Liffol » auprès de l'INPI le vendredi 15 avril 2016.

Une légitimité historique : le Bassin de Liffol-le-Grand est le berceau historique et naturel des fabricants de sièges de style, depuis le XVIIIème siècle. Une soixantaine de manufactures maintiennent aujourd'hui la production de manière traditionnelle. Elles collaborent avec les plus grands décorateurs, designers et architectes d'intérieur et équipent les lieux les plus prestigieux de la planète car elles sont en capacité de réaliser des sièges sur mesure répondant à leurs exigences créatives, en petites ou grandes séries.

Cette démarche ouvre la voie à la protection des produits face au développement d'une concurrence internationale à bas prix et à d'éventuelles contrefaçons. C'est pourquoi la commune de Liffol-le-Grand soutient ce projet et vous incite à voter jusqu'au 2 août 2016 en cliquant sur le lien ci-après :

<https://base-indications-geographiques.inpi.fr/fr/detail-ig/si%C3%A8ge-de-liffol>

INFOS DIVERSES

ATELIER INFORMATIQUE

Nous vous informons que l'ADCI va proposer à compter du 1^{er} novembre 2016, des cours qui s'adressent aux personnes qui ont peu ou pas du tout de connaissances en informatique.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire, à compter du 1^{er} septembre 2016, en Mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 8h00 à 12h15 et 13h30 à 17h00.



Les Elections Présidentielles et Législatives auront lieu en 2017. Vous avez jusqu'au **31 Décembre 2016** pour vous inscrire sur les listes électorales.



Comme tout les ans, notre commune a l'obligation d'élaborer un plan de gestion d'une canicule.

Il concerne les personnes âgées, handicapées ou isolées et fragilisées.

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce dispositif, sont invitées à s'inscrire à la mairie sur le registre ouvert à cet effet. En cas de fortes chaleurs, elles seront visitées régulièrement.

• AGIR

CANICULE

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Ce dispositif est activé comme chaque année du 1^{er} juin au 31 août.



La communauté de communes du bassin de NEUFCHATEAU, en partenariat avec la commune de LIFFOL-LE-GRAND, a lancé depuis quelques mois un appel au mécénat populaire pour pouvoir financer les travaux de restauration du calvaire de l'église de LIFFOL-LE-GRAND.

Un grand merci à ceux qui ont déjà donné.

Cette campagne est toujours d'actualité, les entreprises et particuliers peuvent adresser leurs dons, quelle que soit la somme, en chèque par courrier, ou par carte bleue via internet (www.fondation-atrimoine.org/32127). Des formulaires sont également disponibles en Mairie.

La collectivité compte sur votre générosité et votre soutien financier pour mener à bien ce projet !

Votre don est déductible des impôts à la hauteur de 60 à 66%.

Nous vous remercions pour votre engagement.

INTERDICTION DES PESTICIDES

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
en route vers le **zéro phyto**

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au 1^{er} JANVIER 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics.
Moins de pesticides, c'est meilleur pour la santé et l'environnement.

Les espaces concernés par l'interdiction des pesticides

ESPACE VERTS FORÊTS PROMENADES OUVERTES AU PUBLIC VOIRIES (sauf les zones spécifiques où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité)

Les produits qui restent autorisés

produits de BIOCONTÔLE produits qualifiés à FAIBLE RISQUE produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les pesticides interdits dans les espaces verts en 2020 et les jardins en 2022

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée Nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoyant la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans les espaces publics à compter du 1er janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La loi s'attaque aussi à l'usage des pesticides par les particuliers. En effet, par rapport au périmètre de protection du captage sur le territoire de Liffol-le-Grand, dans le but de préserver la qualité de la ressource en eau, l'usage de produits phytosanitaires est, dès à présent, fortement déconseillé.

Nous vous remercions de prendre l'habitude de nettoyer et désherber les abords de vos habitations et de vos propriétés avec des produits non polluants et non chimiques, à l'image du service technique qui a déjà commencé.

PREVENTION MALADIE DE LYME

La maladie de Lyme

Saviez-vous que, plus on attend avant de se faire traiter pour la maladie de Lyme, plus on aura de la difficulté à guérir. Si on est atteint, il est primordial de prendre des antibiotiques. Il ne faut pas attendre puisque la maladie peut provoquer de graves problèmes neurologiques.

Le cycle de vie d'une tique

Les tiques sont de petites bestioles qui font partie de la même famille que les araignées et qui se nourrissent de sang. Les tiques habitent dans des endroits boisés et sont infectées de la maladie lorsqu'elles se nourrissent du sang d'une bête porteuse de la bactérie.

La femelle pond des œufs

Une larve saine se développe hors de l'œuf

1^{ère} ANNÉE-PRINTEMPS

ÉTÉ

AUTOMNE ET HIVER

La larve se nourrit du sang de petits animaux qui deviennent porteurs de la bactérie.

La larve est dormant.

2^{ème} ANNÉE-PRINTEMPS

La tique à pattes noires de l'ouest en Colombie-Britannique; et la tique à pattes noires dans le reste du pays.

Deux types de tiques sont responsables de la transmission de la maladie de Lyme :

La tique à pattes noires de l'ouest en Colombie-Britannique; et la tique à pattes noires dans le reste du pays.

La morsure :

- On la sent à peine.
- Les tiques se nourrissent en s'accrochant avec leurs dents à un animal.
- Pour se nourrir, la tique utilise un tube buccal muni d'une paire de couteaux.
- Certaines espèces produisent une substance ressemblant au ciment qui leur permet de rester bien collées à leur hôte.
- L'hôte ne sent rien puisque la salive de la tique contient une sorte de substance analgésique.
- La salive peut contenir la maladie qui sera transmise à l'hôte.
- Vorace, la tique peut mettre plusieurs jours et même plusieurs semaines à se nourrir.
- Une fois repue, la tique s'en va.

Symptômes

Stade 1 : Rougeurs de forme circulaire là où la tique infectée a mordu
Fatigue
Fièvre, frissons
Mal de tête
Douleur dans les articulations et dans les muscles

Stade 2 : Ganglions enflés
Désordre du système nerveux
Éruptions cutanées

Symptômes s'apparentant à l'arthrite
Palpitations cardiaques
Extrême faiblesse et extrême fatigue

Stade 3 : (Peuvent durer des mois, voire des années)
Problèmes neurologiques et d'arthrite récurrents
Les décès sont peu fréquents

Les différents stades de vie

La plupart des tiques traversent quatre stades :

La nymphe devient une tique adulte

La nymphe se nourrit du sang des humains ou des animaux de compagnie à qui ils transmettent la bactérie.

Grosseur :

Les tiques qui n'ont pas terminé leur développement sont très petites; elles sont grosses comme une tête d'épingle.

Les tiques adultes mesurent entre 3 et 5 millimètres de long.

Lorsqu'elles ont mangé et qu'elles sont bien gorgées de sang, elles sont grosses comme un raisin.

Pour en savoir plus :

On peut en savoir plus long sur cette maladie en se rendant sur le site canlyme.com

BIEN VIVRE AVEC LES ANIMAUX

Déjections canines

Vous aimez votre animal de compagnie ? C'est grâce à votre comportement qu'il sera mieux accepté en ville. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée ne devienne pas des toilettes publiques canines. Pour cela, une seule solution : ramasser les déjections de votre animal. Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). Pour éviter les verbalisations aux propriétaires de chiens, la municipalité met gratuitement à disposition des sacs spécifiques (disponibles en mairie, service accueil) et des poubelles sont réparties dans la commune afin de recevoir ces déjections. Utilisez-les sans modération et jetez le sac usagé dans une corbeille de rue ou dans votre bac à ordures ménagères. Tout contrevenant est passible d'une contravention par timbre amende de 3^e classe de 68€.



Nuisances d'origine animale : Trop de bruit – trop de chats !

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Les chats errants n'ont pas demandé à venir au monde. Ils sont rejetés, souvent empoisonnés, même si des personnes de bonne volonté essaient de les nourrir et de les soigner. La Mairie de Liffol-le-Grand, par le biais de l'association A.P.A.C.H.E, les Amis de Roucky et avec l'aide du Docteur Gréboval, fait stériliser ces animaux remis ensuite sur leurs lieux de capture où ils ne seront plus accusés de se reproduire comme des rats. N'oubliez pas que vos chats familiers, s'ils sortent, participent à la prolifération des chats errants et qu'il est de votre devoir de les faire stériliser dans leur intérêt et dans le respect du combat mené par la commune où vous résidez..

RESPECTER LES LIEUX PUBLICS

Balayage des rues et désherbage devant les habitations.

Tous les riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant leur habitation sur une largeur égale à celle du trottoir.



Abandonner des déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.



JE TRIE ET JE PRESERVE MON ENVIRONNEMENT

Je place mes sacs poubelle dans les bacs réservés à cet effet. Je sors mes conteneurs aux dates de ramassage des ordures ménagères à des horaires adaptés et je n'oublie pas de les rentrer.

Rappel à la Loi : En vertu de l'article R.632-1 du code pénal, « est puni d'une amende pour les contraventions de 2^eme classe (150 €) le fait de déposer des ordures, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente.



CIVISME QUOTIDIEN (Suite)

STOP AUX BRUITS INUTILES (article 10 de l'arrêté préfectoral N°964/08 du 26 déc 2008).

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie, tronçonneuse) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...).

Ils sont autorisés :

De 8h30 à 12h et 14h à 19h30
du lundi au vendredi

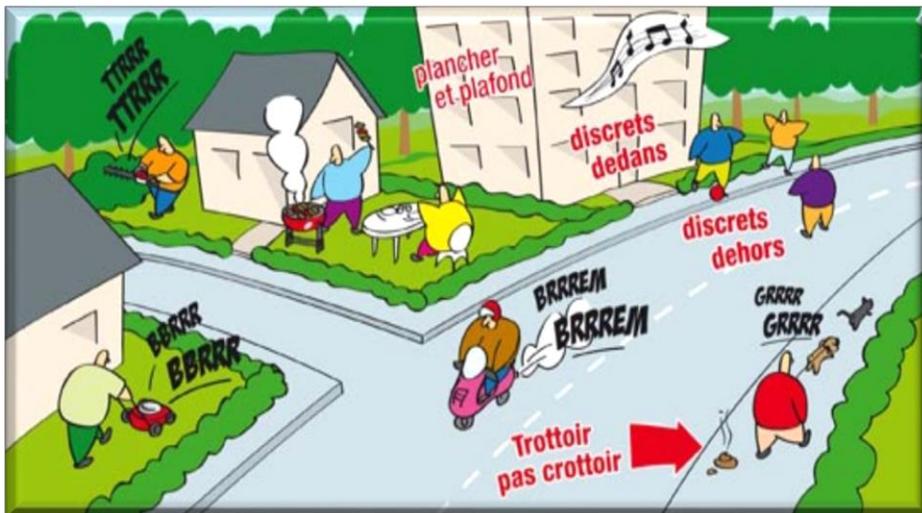
De 9h à 12 et 14h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours
fériés

Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.

Code pénal : R 623-2



AU JARDIN AUSSI IL Y A DES REGLES

Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 750€.

Règlement sanitaire départemental des VOSGES :
article 84 relatif à l'élimination des déchets.

Plantations le long de voies publiques

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées de manière à :

- ne pas gêner la circulation des piétons
- ne pas masquer les feux de signalisation
- ne pas toucher les conducteurs aériens des réseaux d'éclairage public, EDF et PTT
- ne pas gêner la circulation des véhicules d'entretien.

En cas d'accident, leur responsabilité est engagée.

